

**PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INSTALLATION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN A FESSENHEIM**

Séance du 7 avril 2008

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis dans les locaux du siège de la Communauté de communes Essor du Rhin – 2 rue du Rhin à Fessenheim, le Lundi 7 avril 2008 à 20 heures sous la présidence de M. André ONIMUS, Président pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Installation du Conseil communautaire
2. Election du Président
3. Fixation du nombre de Vice Présidents
4. Election des Vice Présidents
5. Constitution du Bureau communautaire
6. Indemnités de fonctions
7. Désignation des délégués dans les différents organismes
 - 7.1. Syndicat Mixte du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon : 4 délégués
 - 7.2. Conseil de développement du pays Rhin Vignoble Grand Ballon : 4 délégués
 - 7.3. Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon : 8 délégués et 8 suppléants
 - 7.4. Syndicat mixte "Communauté de communes Essor du Rhin Porte de France Rhin Sud : 9 délégués titulaires et 9 suppléants – 1 + 1 par commune sauf pour Fessenheim (2+2)
 - 7.5. Groupement local de coopération transfrontalière Centre Hardt Rhin Supérieur –

M. le Président ONIMUS déclare la séance ouverte à 20 h 05. Il souhaite la bienvenue à tous les délégués, auditeurs, la presse ainsi qu'à M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim. Il salue plus particulièrement les trois dames élues maires et présentes au sein du conseil communautaire. Au nom de l'assemblée, et en guise de bienvenue et d'accueil, il leur remet un bouquet de fleurs.

Puis, selon la coutume et la législation en vigueur, il appartient au Président sortant de programmer l'installation du nouveau Conseil communautaire consécutif au renouvellement des Conseils municipaux en application de l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire comprend selon l'article 4 des statuts modifiés validés par l'arrêté préfectoral n°2006-220 du 8 août 2006, vingt conseillers, à savoir :

Balgau : 2 – Blodelsheim : 3 – Fessenheim : 4 – Hirtzfelden : 2 – Munchhouse : 3 – Roggenhouse : 2 – Rumersheim le Haut : 2 et Rustenhart : 2.

Puis M. le Président demande aux délégués présents de répondre présent à l'appel de leur nom. Les porteurs de procuration se prononceront pour les délégués ayant donné cette procuration. Les délégués excusés sont également à signaler.

1. Appel des délégués

Balgau : MM. Pierre ENGASSER & Jean-Marc LOEWERT

Blodelsheim : MM François BERINGER – Bernard BRUN & Patrice WALTISPERGER

Fessenheim : Mme Fabienne STICH – MM. Etienne SIGRIST – Pierre RENTZ & François WASSMER

Hirtzfelden : Mme MATTER-BALP Agnès & Frédéric GOETZ

Munchhouse : MM. Philippe HEID, Cyrille LHUILLIER & Cédric LEPAUL

Roggenhouse : MM. Henri MASSON & Eric MICHELAT

Rumersheim le Haut : MM. André ONIMUS et Jean GOETZ

Rustenhart : Mme Agnès KIEFFER & Mario HEGY

Le Président déclare le conseil installé.

La parole est alors donnée au doyen d'âge. Il préside la séance pour le vote du président. Il donne lecture de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales comme suit :

Article L 5211-2 : Les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

Les dispositions du 2^{ème} au 4^{ème} alinéa de l'article L 2122-4 ne sont pas applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Ce sont donc les articles L 2122-7 – 2122-8 et L 2122-10 concernant le maire et les adjoints qui sont appliqués pour l'élection du président et des vice présidents, dont fait renvoi l'article L 5211-2. Le président et les autres membres du bureau sont ainsi élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Selon les us et coutumes, le plus jeune conseiller communautaire est proposé aux fonctions de secrétaire de séance. Il s'agit de M. Cédric LEPAUL.

2. Election du président :

La parole est alors donnée au doyen d'âge. Il préside la séance pour le vote du président. Il donne lecture de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales comme suit :

Article L 5211-2 : Les dispositions du chapitre II du titre II du livre 1^{er} de la 2^{ème} partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

Les dispositions du 2^{ème} au 4^{ème} alinéa de l'article L 2122-4 ne sont pas applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

Ce sont donc les articles L 2122-7 – 2122-8 et L 2122-10 concernant le maire et les adjoints qui sont appliqués pour l'élection du président et des vice présidents, dont fait renvoi l'article L 5211-2. Le président et les autres membres du bureau sont ainsi élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

La question est alors posée par le doyen d'âge pour connaître le ou les candidats au poste de président de la communauté de communes Essor du Rhin.

Candidats déclarés : MM. André ONIMUS et Henri MASSON

M. Rentz Pierre donne alors la parole aux deux candidats afin qu'ils puissent s'exprimer sur leur candidature.

M. Onimus prend la parole en premier. A l'aide d'une vidéo projection, il donne toute explication quant à sa candidature, comme suit :

- Réunion mensuelle
- Tous les conseillers doivent avoir le même niveau d'information pour pouvoir s'impliquer complètement
- Formation des conseillers communautaires
- Parole donnée à tous les délégués à chaque réunion
- 2 Réunions par mois
- Toutes les communes doivent y être représentées
- Composition : Président, vice-présidents, assesseur(s)
- Rapports systématiquement diffusés aux communes
- Travail en équipe avec large délégation aux vices présidents
- Implication de tous les membres du conseil dans les commissions
- Avec une exigence : la présence de la communauté de communes à toutes les réunions extérieures importantes
- Humilité avec respect des communes
- Transparence par une information régulière en interne et en externe
- Réunion annuelle d'information des conseillers municipaux avec présentation des projets
- Réunions publiques d'information
- Pérenniser l'existant (gendarmerie, structures petite enfance, déchèteries, siège, maison de retraite,....)
- Renforcer l'animation économique par la promotion des zones d'activités, le salon de l'artisanat et des métiers et le démarrage de la pépinière
- Traiter le problème de la piscine avec définition d'un programme chiffré permettant de faire les demandes de subventions et de lancer l'opération en 2009
- Mettre en place une mutualisation des moyens renforcée
- Poursuivre le travail avec les autres intercommunalités
- Une méthode qui a fait ses preuves, les résultats sont là et notre intercommunalité est largement reconnue par l'Etat la Région, le Conseil Général, le Pays et les acteurs économiques
- Un travail en réseau avec une bonne connaissance des milieux politiques, socio – économiques et associatifs
- Un management des ressources performant
- Une capacité de travail importante et une disponibilité
- Un franc parler qui gomme toute ambiguïté

Puis, la parole est donnée par M. RENTZ Pierre à M. Henri MASSON qui donne lecture du document ci-après :

Je ne vais pas vous faire de grands discours de présentation. Beaucoup d'entre vous me connaissent, mais je vais néanmoins rapidement me présenter pour ceux qui ne me connaissent pas.

Henri MASSON

60 ans Retraité depuis 2001 après

30 années d'agent de maîtrise aux Automobiles Peugeot.

Fondateur constructeur et exploitant du restaurant « Chez Nicole » pendant 10 ans

Membre fondateur et président de l'ACL de Roggenhouse jusqu'en 1992 Membre associatif depuis l'âge de 11 ans

Elu maire en 2001 et réélu à l'unanimité en 2008

Délégué à la Communauté de communes pendant 7 ans.

Après ses années d'**observation** je suis prêt à m'investir au maximum et à jouer un rôle primordial au niveau de l'intercommunalité.

Mon investissement personnel est démontré à la commune de Roggenhouse.

Je suis **ouvert à la discussion** et au dialogue dans un **esprit démocratique (Respecte et tient compte de l'avis de tous)**.

Je suis toujours décidé à faire aboutir les dossiers dont j'ai la charge.

Je suis responsable, et chose très importante, disponible **de suite**.

Je souhaite améliorer la représentativité de la Com-com à l'extérieur.

Je pense qu'il est important d'attribuer la présidence à une petite commune, ceci favorise une indépendance décisionnelle.

Je vous propose

- De continuer à mettre en œuvre tout ce qui a été démarré ces 7 dernières années et précédemment, de prendre en compte et faire aboutir tous les projets en cours (Pépinière, maison de retraite.....).
- Faire aboutir rapidement le dossier Piscine tant attendu à Fessenheim.
- Développer en priorité la solidarité intercommunale par la mise en place d'une vraie banque de matériel en commun et en mutualisant les moyens afin que toutes les communes petites ou grandes ne soient pas obligées d'investir dans du matériel d'entretien coûteux.
- Eventuellement par convention, prêt de matériel avec le personnel compétent (à définir.....)
- Définir enfin les fonds de concours prévus aux statuts. (A la place des côtes parts)
- Dynamiser encore plus le relais d'assistantes maternelles serait une bonne solution pour les communes plus modestes et éviterait des créations de structures périscolaires qui grèvent dangereusement les budgets des communes.
- Investissement sans faille de la lutte contre des installations classées nuisibles à l'environnement telles que les porcheries industrielles qui menacent la qualité de notre eau.
- Défendre l'industrie existante dans notre bassin de vie. (Centrale nucléaire exploitée par EDF entreprise publique)
- Continuer le développement et l'aménagement de nos zones artisanales et de ce fait, créer la richesse et développer l'emploi dans notre bassin de vie (Prix de vente de terrains unique Communes et intercommunalité, pas de concurrence).
- Relancer l'élargissement du RD 50 afin de favoriser l'accès à la zone de Blodelsheim depuis l'autoroute A35.
- Mise en œuvre de pistes cyclables assurant la liaison entre les communes de la Com-com. Il manque une liaison est ouest entre les communes.
- Revoir la mise en œuvre et faire avancer le dossier SIG afin de disposer de données cadastrales plus récentes dans les communes.
- Et bien sûr, de continuer à s'investir au Pays et au GLCT

Organisation :

1 Président et 5 Vice Président avec possibilité d'un 6^{ème} si nécessaire, mais c'est vous qui allez décider tout à l'heure.

Avec au minimum 8 commissions communautaires + si nécessaire

Voilà, c'est tout ceci que je vous propose de prendre en compte dans le choix que vous allez faire.

Merci de votre attention. M. Rentz fait alors procéder au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu : M. André ONIMUS : 14 voix

M. Henri MASSON : 6 voix

M. André ONIMUS ayant obtenu la majorité absolue des voix, soit 14 voix, est déclaré élu par M. Pierre RENTZ, doyen d'âge de l'assemblée.

M. André ONIMUS remercie l'assemblée pour la confiance renouvelée et se dit heureux de pouvoir poursuivre le travail d'équipe engagé.

3. Fixation du nombre de Vice Présidents :

Les statuts prévoient à l'article 5 la mise en place du Bureau communautaire.

D'autre part, l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé : "le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Ce nombre de vice président est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que le nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci". Cela veut dire en clair que six vices présidents pourraient être nommés.

M. le Président propose alors de nommer six vice présidents mais de désigner par ailleurs un assesseur pour la commune non encore représentée par le président ou un vice président pour faire partie du Bureau.

Le résultat du vote à mains levées est le suivant : unanimité.

M. le Président énumère alors les différents domaines du ressort du président et des vices présidents, à savoir :

- Président : administration générale et communication
- 1^{er} Vice président : budget, finances et transfrontalier
- 2^{ème} Vice président : affaires économiques
- 3^{ème} Vice-président : affaires sociales
- 4^{ème} Vice président : mutualisation des moyens
- 5^{ème} Vice président : environnement
- 6^{ème} Vice président : vie associative, jeunesse et tourisme

4. Election des Vice Présidents :

4.1 Premier Vice Président chargé du Budget, des Finances et du Transfrontalier
Candidat : M. Etienne SIGRIST

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletin blanc : un

Bulletin nul : un

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

M. Etienne SIGRIST ayant obtenu la majorité absolue des voix, soit 18 voix, est déclaré élu par M. le Président.

4.2 Deuxième Vice Président chargé des affaires économiques
Candidat : M. Patrice WALTISPERGER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletin blanc : un

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

M. Patrice WALTISPERGER ayant obtenu la majorité absolue des voix, soit 19 voix, est déclaré élu par M. le Président.

4.3 Troisième Vice Président chargé des affaires sociales

Candidat : M. Pierre ENGASSER

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletins blancs : 7

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

M. Pierre ENGASSER ayant obtenu la majorité absolue des voix, soit 13 voix, est déclaré élu par M. le Président.

4.4 Quatrième Vice Président chargé de la mutualisation des moyens

Candidat : M. Henri MASSON

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletins blancs : 6

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Henri MASSON ayant obtenu la majorité absolue des voix, soit 14 voix, est déclaré élu par M. le Président.

4.5 Cinquième Vice Président chargé de l'environnement

Candidat : M. Frédéric GOETZ

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Frédéric GOETZ ayant obtenu la majorité absolue des voix, soit 15 voix, est déclaré élu par M. le Président.

4.6. Sixième Vice Président chargé de la vie associative, de la Jeunesse et du Tourisme

Candidats : Mme Agnès KIEFFER et M. Cédric LEPAUL

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Votants : 20

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Mme Agnès KIEFFER 12 voix

M. Cédric LEPAUL 7 voix

Mme Agnès KIEFFER ayant obtenu la majorité absolue des voix, soit 12 voix est déclarée élue par M. le Président.

5. Constitution du Bureau communautaire – élection de l'assesseur :

Candidat : M. Philippe HEID

Le vote a lieu à mains levées. M. Philippe HEID est désigné, à l'unanimité, assesseur au sein du Bureau communautaire.

6. Indemnités de fonctions :

L' article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique en la matière. Les indemnités maximales votées par le Conseil communautaire sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015). Il est également fait référence aux articles L. 2123-23 & L 2123-24 de ce même Code.

Le barème applicable est le suivant :

De 3500 à 9999 habitants : (population du dernier recensement en 1999 = 8817 habitants)

✚ Pour le Président : 41,25% de l'indice brut de référence 1015, soit depuis le 1^{er} mars 2008, 1 543,27 € brut/mois

✚ Pour les Vice présidents : 16,50% de l'indice brut de référence 1015, soit depuis le 1^{er} mars 2008, 617,31 € brut/mois

Cette délibération couvre la durée du mandat des élus conformément à la circulaire interministérielle du Budget et de la Réforme de l'Etat du 14 mai 1993.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le versement des indemnités de fonction des élus telles qu'indiquées ci-dessus.

7. Désignation des délégués dans les différents organismes

M. le Président propose selon l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales de désigner les délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs suivants, prévus à l'article 5-1° et sous les compétences facultatives de ce même article des statuts communautaires.

7.1. Syndicat Mixte du Pays RVGB

Après délibération et au vu des candidats qui se sont déclarés, le Conseil désigne les quatre délégués suivants : MM. André ONIMUS, François BERINGER, Henri MASSON et Mme Fabienne STICH afin de le représenter au sein de cet organisme.

7.2. Conseil de développement du Pays Rhin Vignoble Grand ballon

Le Conseil est invité à désigner quatre délégués. Après délibération, le Conseil communautaire désigne MM. ONIMUS André, François BERINGER, Henri MASSON et Mme Fabienne STICH afin de représenter l'Essor du Rhin au Conseil de développement dans le collège des élus.

7.3. Syndicat Mixte du SCOT "Rhin Vignoble Grand Ballon"

Le Conseil est invité à désigner huit délégués et huit suppléants à raison d'un de chaque qualité par commune (délibération du Conseil communautaire du 25.9.2006).

Après délibération, le Conseil communautaire désigne les délégués suivants afin de représenter la Communauté de communes « Essor du Rhin » au sein du Comité directeur du Syndicat Mixte:

Balgau : MM. P. ENGASSER titulaire & J.M. LOEWERT suppléant

Blodelsheim : MM. F. BERINGER titulaire & P. WALTISPERGER suppléant

Fessenheim : Mme F. STICH titulaire & M.E. SIGRIST suppléant
Hirtzfelden : Mme Agnès MATTER-BALP titulaire & F. GOETZ suppléant
Munchhouse : MM. Ph. HEID et C. LEPAUL suppléant
Roggenhouse : MM. H. MASSON & MICHELAT suppléant
Rumersheim le Haut : MM. A. ONIMUS titulaire & J. GOETZ suppléant
Rustenhart : MM. A. KIEFFER & M. HEGY

7.4. Syndicat Mixte "Communauté de communes Essor du Rhin Porte de France Rhin Sud"

Le Conseil, au vu des candidats proposés, désigne neuf membres titulaires et autant de suppléants, respectivement un par commune, sauf pour Fessenheim qui en a deux, étant la commune la plus peuplée de la Communauté de communes.

Pour Balgau : MM. Pierre ENGASSER titulaire et Jean-Marc LOEWERT suppléant
Pour Blodelsheim : MM. Bernard BRUN titulaire et Patrice WALTISPER suppléant
Pour Fessenheim : MM. Pierre RENTZ et Etienne SIGRIST titulaires, Mme Fabienne STICH et M. François WASSMER suppléants
Pour Hirtzfelden : M. François GUTLEBEN titulaire et Mme Valérie DABROWSKI
Pour Munchhouse : MM. Philippe HEID titulaire et Cyrille LHUILLIER suppléant
Pour Roggenhouse : MM. Henri MASSON titulaire et Eric MICHELAT suppléant
Pour Rumersheim-le-Haut : Mme LACK Patricia titulaire et André ONIMUS suppléant
Pour Rustenhart : Mme Agnès KIEFFER titulaire et M. Mario HEGY suppléant

7.5. Groupement local de coopération transfrontalière Centre Hardt – Rhin Supérieur

Le Conseil après délibération, désigne huit délégués (un par commune), appelés à siéger au sein de cet organisme tel que prévu par l'article 8 des statuts du GLCT du 3 juillet 1998.

Balgau : M. Pierre ENGASSER
Blodelsheim : M. François BERINGER
Fessenheim : Mme Fabienne STICH
Hirtzfelden : Mme. Agnès MATTER-BALP
Munchhouse : M. Philippe HEID
Roggenhouse : M. Henri MASSON
Rumersheim le Haut : M. André ONIMUS
Rustenhart : Mme Agnès KIEFFER

Avant de clore la réunion et d'inviter au verre de l'amitié, M. le Président donne connaissance des dates des prochaines réunions, à savoir :

- ✚ **Conseil communautaire** : réunion de formation sur un thème général le lundi, 21 avril 2008 à 19 heures précédée d'une réunion du Bureau à 18 heures – réunion plénière le lundi, 28 avril 2008 à 20 heures – réunion plénière le lundi, 26 mai 2008 à 20 heures – réunion plénière le lundi, 16 juin 2008 à 20 heures.
Toutes les réunions plénières du Conseil sont précédées d'une réunion du Bureau à 18 H.
- ✚ **Syndicat Mixte « Communautés de communes Essor du Rhin Porte de France Rhin Sud »** : installation du Comité directeur le 17 avril 2008 à 20 h dans la salle au sous-sol de la salle des fêtes à Bantzenheim.
- ✚ **Syndicats Mixtes pour le SCOT et le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon** : installation des Comités directeurs le 14 mai 2008 à 17 h 30, respectivement 18 h 30.
- ✚ **Syndicat Mixte pour le Groupement de coopération transfrontalière « Centre Hardt Rhin Supérieur »** : installation du comité directeur le 7 mai 2008 à 18 h 30 à la Mairie de Hartheim.

M. le Président, tout en saluant les personnes présentes, les anciens élus, les auditeurs, la presse et le personnel de la Communauté de communes « Essor du Rhin », rajoute pour terminer qu'il y a maintenant beaucoup de projets et de travail en perspective.

Les membres présents :

Le Président :

André ONIMUS

Le Vice président :

Pierre ENGASSER

La Vice présidente :

Agnès KIEFFER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Cyrille LHUILLIER

Jean GOETZ

Le Vice président :

Etienne SIGRIST

Le Vice président :

Henri MASSON

Jean-Marc LOEWERT

Fabienne STICH

Agnès MATTER-BALP

Cédric LEPAUL

Mario HEGY

Le Vice président :

Patrice WALTISPERGER

Le Vice président :

Frédéric GOETZ

François BERINGER

François WASSMER

Philippe HEID

Eric MICHELAT

Autre personne présente : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Personnel : Mme Emmanuelle PARANT – MM. Fabrice KRIEGER – Denis RUSCH & Maurice ZIMMERLE